



À Vaulx-en-Velin, la prévention situationnelle intégrée au projet de développement social et urbain

Dans le cadre de la requalification du quartier Écoint-Thibaude à Vaulx-en-Velin, la dimension de prévention situationnelle a été intégrée, de fait, tout au long de la démarche d'élaboration du projet de développement urbain et social et de sa conduite. Emmanuelle Barbier-Maître, agent de développement social, en retrace ici les principales étapes et éléments de méthode.

Dans la phase de diagnostic préalable à l'élaboration du projet urbain, un état des lieux du fonctionnement du quartier a intégré différents éléments :

- des données issues de l'observation des usages et des pratiques des espaces collectifs (cheminements, lieux de regroupements, d'évitement...); ces données ont été enrichies par des entretiens qualitatifs avec des habitants relais et un travail concerté de cartographie afin d'identifier précisément les lieux à sécuriser (parkings extérieurs et souterrains, passages traversants, rez-de-chaussée d'immeubles etc.);
- un recensement avec les bailleurs du site – responsables d'agence et personnels de proximité – des allées vécues comme les plus difficiles et les raisons de ces dysfonctionnements (déséquilibre de peuplement, concentration de ménages en grande difficulté, conflits de voisinage, taux de rotation élevé, délinquance).

Ces éléments d'analyse, confrontés à l'étude préalable conduite par l'urbaniste et les techniciens ont permis d'affiner la connaissance du quartier et de définir les grandes orientations du plan-programme de restructuration urbaine. Ces orientations se sont traduites concrètement par les principes suivants : le désenclavement du quartier par la création de rues, par des démolitions d'allées, la démolition-reconstruction des dalles de parkings, le réaménagement des espaces extérieurs pour une meilleure lisibilité de leur gestion, la fermeture des passages traversants, la transformation des rez-de-chaussée inoccupés en locaux d'activités associatives ou commerciales.

Les réhabilitations des logements menées par les bailleurs sociaux ont bien sûr intégré les éléments de sécurisation demandés par les habitants dans le cadre de la concertation obligatoire : fermeture de certains halls d'entrée, amélioration de l'éclairage, condamnation de l'accès aux toits-terrasses...

DEUX GROUPES DE CONCERTATION AVEC LES HABITANTS

Les grands principes du programme ainsi définis, une étape a été franchie dans le déroulement opérationnel du projet avec la mise en place de deux groupes de concertation avec les habitants du quar-

tier animés par l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale. Le premier s'est organisé autour du thème de l'aménagement des espaces. Ce groupe d'habitants a placé la question de la sécurité au cœur de sa réflexion en demandant formellement que l'effort de changement et d'amélioration porte sur la réduction des unités de parkings, la proximité du stationnement, le renforcement du système d'éclairage, la sécurisation des cheminements piétonniers de l'accès aux garages enterrés, la réglementation routière, la signalétique à l'intérieur du quartier.

Le deuxième groupe a travaillé sur le thème de la vie sociale en abordant la question de la sécurité et de la prévention avec d'autres entrées : le renforcement du programme de gestion sociale de proximité, la promotion d'actions en direction de la jeunesse, la nécessaire responsabilisation des adultes, le développement des lieux de convivialité.

Les travaux de ces deux groupes ont permis d'alimenter d'une part, le cahier des charges destiné aux concepteurs-paysagistes et, d'autre part, une meilleure compréhension par les institutions des attentes de la population en matière de développement social.

RÉACTUALISATION DU DIAGNOSTIC ET DES PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT

Le processus d'émergence de la demande des habitants ainsi engagé, il est apparu nécessaire de réactualiser un diagnostic social du quartier dans le but de soutenir ce processus, en cohérence avec les orientations définies par la convention particulière du « Grand projet urbain ». Les éléments de diagnostic partagé par les acteurs professionnels intervenant dans le quartier ont conduit à identifier un certain nombre d'axes de développement en adéquation avec l'identité de ce quartier et « ses forces contrariées ». Le retour à la tranquillité publique s'est imposé comme une question prioritaire et transversale à l'ensemble du projet et comme la condition évidente de réussite du processus de changement.

Devant la complexité de cette question, les professionnels se sont d'abord interrogés sur les facteurs qui produisent de l'insécurité : l'augmentation du taux de vacance générant un sentiment d'abandon, l'occupation illégale des appartements vacants, les trafics de drogue visibles, l'augmentation de la violence caractérisée par des faits d'armes, les conflits d'usage des espaces entre groupes de jeunes et adultes résidents, les dégradations, les incivilités, la délinquance de plus en plus précoce...



Ces constats ont interpellé tous les champs de compétences, nécessitant la mise en œuvre d'une coopération étroite entre les acteurs professionnels et bousculant souvent les pratiques professionnelles habituelles. Le partenariat entre les services municipaux, les bailleurs sociaux, les éducateurs de prévention, les assistantes sociales, le centre social, les services de police, les écoles, a permis de co-produire des réponses en lien avec les habitants, les associations, sous la forme d'actions, d'expérimentations, et d'observation.

Les actions. Des procédures d'urgence ont été définies entre le bailleur, la police municipale, la police nationale pour mener un travail systématique de repérage et d'intervention en cas de découverte d'une arme dans les locaux techniques ou les garages, de signalement d'une voiture en infraction, de présence d'un chien dangereux ou d'un appartement vacant occupé illégalement.

Des procédures de vérification régulière de l'éclairage, de réparation systématique et rapide après dégradation de boîtes aux lettres, graffitis, sont appliquées selon les cas par les services municipaux ou le bailleur.

D'autres types d'actions ont été organisées sur l'initiative d'habitants ou d'associations : des rencontres avec un psychologue sur le thème de la violence des jeunes proposées par une association de parents d'élèves, des représentations de théâtre-forum par des femmes du centre social pour jouer une réalité de violence douloureuse et oser proposer des solutions devant un public d'institutionnels, des rencontres avec des comités de locataires pour favoriser la ré-appropriation positive des espaces par les adultes, en projet une animation sur le thème des droits et devoirs des locataires.

Certaines actions ont largement dépassé les limites du quartier, par exemple une action de formation des gardiens d'immeubles à la gestion des conflits et du stress portée par l'association "HLM Vaulx-en-Velin" qui s'ouvre aujourd'hui sur la création d'un centre de ressources.

D'autres actions, comme le renforcement de l'ilotage de proximité et des relations police-quartier-écoles sont en discussion à une échelle plus large que le territoire du quartier.

Les expérimentations. Elles concernent notamment la question des jeunes dans les halls d'entrée que personne ne sait vraiment régler actuellement. Le groupe de travail s'est rapproché d'un groupe piloté par le chef de projet du Mas du Taureau et composé

des mêmes acteurs – bailleurs, médiateurs 18-25 ans, éducateurs de prévention, comités de locataires – afin de réfléchir dans deux directions : le renforcement de la présence dans les allées le soir et la gestion des jeunes la nuit, afin que la combinaison des deux réponses permette d'approcher un public qui se marginalise de plus en plus.

L'observation. Elle se traduit par la constitution d'une cellule de veille : observatoire des dysfonctionnements du quartier, elle se réunit une fois par mois et élabore des outils cartographiques pour apprécier l'évolution des situations. Composée d'un nombre de partenaires restreint par souhait de discrétion et d'efficacité, elle a vocation à interpeller, par l'intermédiaire de l'agent de développement, l'acteur concerné : l'assistante sociale en cas de situation de détresse par exemple. Le CCPD, toujours informé des travaux de ce groupe, est saisi des difficultés qui dépassent les compétences des acteurs locaux, comme par exemple l'identification et le traitement de situations jugées très perturbatrices (psychiatrie par exemple) ou délictueuses, qui relèvent de la sécurité publique.

Loin de vouloir substituer la politique de la ville à une politique de sécurité publique, cette démarche trouve son ancrage dans un projet de développement social urbain qui a aussi pour mission de contribuer au retour à la tranquillité publique. Cette stratégie d'action vise à éviter que chacun, professionnel, habitant, militant associatif, ne reste cloisonné dans sa logique propre. Même si la méthode peut encore s'enrichir d'une meilleure articulation avec le CCPD et le CLS, et d'espaces pour croiser les analyses, son originalité tient à la globalisation, à la co-production des réponses et à la coopération des acteurs. ■

Emmanuelle BARBIER-MAÎTRE,
agent de développement social